

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 6 juin 2022 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Caissy et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

8 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202206-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202206-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté.

202206-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2022

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et unanimement résolu
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2022 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **Finances Québec :** Chèque crédit MAPAQ – 73 688.20\$
- **Revenu Québec :** Avis de cotisation TVQ – 66 631.97\$
- **MAMH :** Avis partage de la croissance d'un point de TVQ – 24 755\$
- **Finances Québec :** Avis de dépôt - partage de la croissance d'un point de TVQ – 24 755\$
- **Ville de Rimouski :** Remise trimestrielle des amendes – 0\$
- **Groupe Bouffard :** Acquisition par Matrec, division de GFL Environmental Inc.

AFFAIRES COURANTES

202206-004 INTERNET HAUTE VITESSE : Demande de connexion

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et unanimement résolu
de demander au Secrétariat à l'internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité pourquoi il y a des adresses à Saint-Fabien qui sont classifiées non admissibles.

AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS

202206-005 VIEUX THÉÂTRE : Fermeture 8^e avenue Lefrancois

CONSIDÉRANT QUE la corporation du Vieux Théâtre veut tenir un événement avec le cirque Kikasse sur la 8^e avenue Lefrançois le vendredi 17 juin 2022 de 17h à 20h ;

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et unanimement résolu
de permettre la fermeture de la 8^e avenue Lefrancois entre la 1^{re} rue et la 3^e rue de 17h à 21h et de fournir des tréteaux pour fermer la rue.

202206-006 LOISIRS ST-FABIEN : Réparation bancs et bandes

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et unanimement résolu
de demander aux employés municipaux de réparer les bancs et les bandes du Pavillon des
loisirs Desjardins cet été.

202206-007 LOISIRS ST-FABIEN : Saint-Jean 2022

CONSIDÉRANT QUE la SNEQ a réduit de moitié sa contribution pour les festivités de
la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu
que la municipalité de Saint-Fabien accepte de contribuer un montant de 1000\$ pour la Fête
nationale 2022.

202206-008 CLUB SPORTIF DES MURAILLES : Demande d'aide financière 2022

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et unanimement résolu
de donner la contribution annuelle au montant de 750\$ au Club sportif des murailles pour
l'année 2022.

FÉLICITATIONS / REMERCIEMENT

**202206-009 ALEXANDRE SAINT-PIERRE : Prix de la meilleure direction artistique lors de la
remise des prix RIDEAU**

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et unanimement résolu
que la municipalité de Saint-Fabien félicite monsieur Alexandre Saint-Pierre pour le prix de
la meilleure direction artistique – 60 spectacles et moins lors de la remise des prix RIDEAU.
Ce prix reconnaît l'audace, l'ingéniosité et l'excellence de diffuseurs dans leur travail de
direction artistique. Seuls étaient admissibles les organismes de diffusion ayant une
programmation en salle dans le cadre d'une saison régulière.

202206-010 CAROLINE JACQUES : Patriote de l'année 2022 par la SNEQ

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et unanimement résolu
que la municipalité de Saint-Fabien félicite madame Caroline Jacques pour la nomination au
titre de Patriote de l'année 2022. La Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ) souligne
l'implication exceptionnelle d'une personnalité de la région qui, à travers son travail
artistique et son implication sociale, contribue à l'avancement de la culture et favorise une
prise de conscience écologique.

202206-011 PIERRE COTÉ : Champion provincial de bras de fer

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et unanimement résolu
que la municipalité de Saint-Fabien félicite monsieur Pierre Coté pour le titre de champion
québécois pour les bras gauche et droit dans la catégorie Hommes seniors 242 livres et plus
réussi lors du championnat provincial annuel tenu le 14 mai 2022 au club de golf Saint-Jean.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

202206-012 JEAN-LOUIS VOYER : Décès

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean- Louis Voyer a été pompier volontaire pour la
municipalité de Saint-Fabien durant 53 ans de 1962 à 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Voyer a été le dernier chef de la caserne de Saint-
Fabien jusqu'à la fusion avec le service incendie de la MRC
Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Voyer est décédé le 8 mai 2022;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu
de faire parvenir une plante lors des funérailles et de faire encadrer le veston pour l'afficher
dans la caserne.

- 202206-013 Jean-Louis Voyer :** Désignation de la caserne
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean- Louis Voyer a été pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Fabien durant 53 ans de 1962 a 2015 ;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Voyer a été le dernier chef de la caserne de Saint-Fabien jusqu'à la fusion avec le service incendie de la MRC Rimouski-Neigette ;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Voyer est décédé le 8 mai 2022;
- Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Fabien désigne officiellement le bâtiment Caserne Jean-Louis-Voyer.
- TRAVAUX PUBLICS**
- 202206-014 NORDIKEAU : Eau potable - Suivi plomb et cuivre**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et unanimement résolu de mandater Nordikeau pour faire le suivi du plomb et cuivre de l'eau potable du réseau de Saint-Fabien.
- 202206-015 AKIFER : Rapport d'analyse de de vulnérabilité (700\$+ 250\$)**
- Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et unanimement résolu d'accepter l'offre de service d'Akifer pour la publication du rapport d'analyse et de vulnérabilité de notre source d'eau potable.
- 202206-016 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC : Mobilisation des municipalités pour la réduction de l'herbe à poux**
- Il est proposé par madame Mélissa Perreault et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Fabien soutienne la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2022 de l'Association pulmonaire du Québec, tenue en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- 202206-017 ROUTE LADRIÈRE : Plan et devis ponceau**
- Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'accepter la proposition 47256TT (10BA) de la firme TetraTech pour faire les plans et devis pour le ponceau de la route Ladrière au chainage 7+712 au montant maximal de 44 235\$.
- 202206-018 TRAVAUX DE LA ROUTE LADRIÈRE : Emprunt temporaire pour les travaux**
- Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général de signer le contrat de prêt temporaire maximal de 4 295 775\$ pour faire les paiements des travaux de la route Ladrière.
- 202206-019 ÉTUDE DE FAISABILITÉ : Coopération intermunicipale**
- Appui des municipalité rurales de la MRC Rimouski-Neigette (indice de vitalité économique 2, 3, 4 ou 5) pour le dépôt d'une demande de financement au MAMH volet 4 – Coopération intermunicipale dans l'objectif de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en commun et la gestion des actifs du matériel roulant dans les municipalités participantes
- CONSIDÉRANT QU'** une étude de faisabilité permettra de faire l'inventaire et le maintien des actifs roulant est la première étape d'un projet de mise en commun du matériel roulant dans la municipalité de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- CONSIDÉRANT QUE** la mise en commun et de la gestion des actifs du matériel roulant permettra potentiellement d'optimiser les coûts liés à l'entretien, l'entreposage et l'achat d'équipements roulants ;

CONSIDÉRANT QU' il y a une forte volonté de la part des organismes municipaux de mettre en commun les biens et les services dans le plus grand intérêt des citoyens et citoyennes ;

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy,
et résolu à l'unanimité

que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien à titre de municipalité participante, appuie le projet de demande de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en commun et la gestion des actifs du matériel roulant auprès du MAMH – volet 4 Coopération intermunicipale.

202206-020 TRAPPAGE DES CASTORS : Nouvelle entente

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inflation les trappeurs de l'association des trappeurs du Bas-St-Laurent demande de réviser les coûts du km à 0.52\$/km au lieu de 0.40\$/km pour le déplacement et 75.00\$ au lieu de 50.00\$ pour l'installation des lieux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean

et unanimement résolu

d'accepter les nouveaux tarifs de l'Association des trappeurs du Bas St-Laurent.

URBANISME

- **MRC Rim.-Neigette :** Résolution 22-144 – Précision sur la résolution 22-049 / Avis sur une dérogation mineure accordée par la municipalité de Saint-Fabien

➤ **Consultation publique :** Règlement No. 555-P1

➤ Aucun commentaire

202206-021 ADOPTION : Règlement N° 555-P2 – 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les dispositions dans l'aire patrimoniale

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

RÈGLEMENT N° 555-P2

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DANS L'AIRES PATRIMONIALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un nouveau Règlement de zonage portant le no 476 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient une aire patrimoniale et que celle-ci exige des dispositions particulières;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du vieux théâtre nécessite un agrandissement pour améliorer les services offerts dans celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du vieux théâtre fait l'objet d'une subvention gouvernementale;

CONSIDÉRANT QU' qu'une consultation publique a été tenue le 6 juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Perreault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 555-P2 est et soit adopté
et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 555-P2 et s'intitule « 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les dispositions dans l'aire patrimoniale ».

Article 2 GALERIE ET PERRON

L'article 21.4 du chapitre 21 est modifié. La modification consiste à remplacer le premier alinéa par le texte suivant :

« Pour toute galerie d'un bâtiment principal existant, le bois, le composite, le béton et le métal peuvent être utilisés dans la réparation, la rénovation ou la restauration d'une galerie, de son garde-corps, de ses poteaux ou de sa couverture. Un perron peut être en béton de ciment. »

Article 3 VIEUX THÉÂTRE

L'article 21.10 du chapitre 21 est modifié. La modification consiste à ajouter, après le paragraphe 3), le paragraphe 4) contenant le texte suivant :

« 4) Exceptions

Malgré toutes dispositions au présent chapitre, les articles 21.3 et 21.6 de celui-ci ne sont pas applicables audit bien patrimonial. Néanmoins, l'intégrité du bâtiment principal doit être préservée afin de demeurer prédominante et la hauteur d'un agrandissement doit être inférieure à celle du bâtiment principal. »

Article 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202206-021
CE 17^E JOUR DU MOIS DE MAI 2022.

Mario Beauchesne,
Maire

Yves Galbrand,
Directeur général et greffier trésorier

202206-022 FQM : Service d'aide juridique : 18h x 165\$/h = 2970\$

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'accepter l'offre de service du service d'aide juridique de la FQM au montant de 2970\$ plus taxes.

COMPTES DU MOIS DE MAI 2022

- Salaires employés : 22 099.00 \$

202206-023 ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE MAI 2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité que les comptes du mois de mai 2022 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 432 723.44\$ soient approuvés. Ladite liste comprend vingt-cinq (25) paiements par virement et dix (10) chèques numérotés de 7927 à 7936.

202206-024 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET DU HAUT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MAI 2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité que les comptes du projet du haut de la bibliothèque du mois de mai 2022 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 4 311.56\$ soient approuvés. Ladite liste comprend le chèques numéro 7937.

202206-025 ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE MAI 2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité que les comptes du projet du refection du Vieux Théâtre du mois de mai 2022 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 77 603.41\$ soient approuvés. Ladite liste comprend trois (3) chèques numérotés de 7938 à 7940.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beaudesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202206-026 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h07.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier

